



cession commerce et prud'homme

Par **melou31**, le **21/05/2013** à **10:15**

Bonjour Bonjour,

voila mon probleme j'ai un dossier béton pour aller au prud'homme je comptai attendre la fin de mon contrat pour m'y rendre (30/09/2013) afin d'eviter tout problemes avec mon employeur et d'accumuler d'autre preuve à mon dossier . cependant celui ci viens de m'annoncer qu'il comptait vendre l'entreprise... Ma question est : La société est t'elle attaquable au prud'homme meme si elle a été vendu? ou bien vais je tout perdre si je ne vais pas au prud'homme?
d'avance merci pour vos retour

Par **P.M.**, le **21/05/2013** à **11:28**

Bonjour,

L'employeur est l'entreprise et non pas son représentant légal, le recours devant le Conseil de Prud'Hommes se transmettra à l'acquéreur ou devra être dirigé contre lui...